



FOCUS N°81

Comment les Bruxellois-es avec un lieu de travail variable se rendent au travail ?

THOMAS ERMANS

Les mobilités domicile-travail des personnes avec un lieu de travail variable sont peu documentées. En s'appuyant sur la dernière Enquête bruxelloise sur les Comportements de Déplacement (ECD 7 – 2023-2024), ce Focus de l'IBSA cherche à objectiver la proportion de la population bruxelloise en emploi concernée et à en représenter le profil. Ensuite, il analyse les spécificités des déplacements vers le travail de ces Bruxellois-es avec un lieu de travail variable.

Introduction

Se rendre sur un lieu de travail fixe en-dehors du domicile représente une norme implicite de l'exercice d'une activité professionnelle (Lautier, 2000). D'autres formes d'organisation travail ont cependant toujours existé, comme le travail à domicile ou **sur un lieu de travail non fixe**, c'est-à-dire un lieu de travail **variable**. Ce phénomène touche des situations professionnelles diverses (→ Encadré 1) pour lesquelles le lieu de travail varie d'une semaine à l'autre, d'un jour à l'autre, voire au cours de la journée. Avoir un lieu de travail variable concernerait une part considérable des personnes en emploi et serait en croissance (Crague, 2003 ; Lejoux et Pochet, 2019 ; Walsh et al., 2021)

Peu documentée, cette organisation du travail est associée à une forme de « **mobilité domicile-travail atypique** » (Lejoux et Pochet, 2019) complexifierait l'accomplissement des programmes d'activités des ménages et comporterait de la pénibilité (distances et durées de déplacement élevées). En particulier, elles pèsent sur les chaînes domicile-travail et limitent la capacité des ménages à dégager du temps pour les loisirs.

Pour **l'action publique**, ces mobilités peu connues sont pourtant liées à des enjeux importants : permettre l'accès au travail, faciliter le bon déroulement des activités économiques, réduire la congestion routière ou des transports publics, limiter les nuisances environnementales, etc. Ce phénomène n'a été jusqu'à présent quantifiable que dans quelques enquêtes de mobilité¹. Les lieux de travail variables ne sont donc généralement pas représentés explicitement dans les études sur les mobilités domicile-travail. C'est aussi un enjeu pour la représentation des mobilités domicile-travail qui peuvent être construites à partir de sources administratives. Il est en effet important de contextualiser les lieux de travail qui peuvent être identifiés à partir des données administratives pour pouvoir nuancer l'interprétation qui en est faite en matière de mobilité.

En s'appuyant sur la dernière **Enquête bruxelloise sur les Comportements de Déplacement** (ECD 7 – 2023-2024) (→ Encadré 2), ce Focus analyse les mobilités domicile-travail associées aux lieux de travail variables de la population bruxelloise. Il vise en particulier à répondre à **deux questions** :

- Quel est le **profil des personnes qui ont un lieu de travail variable** par rapport aux personnes qui travaillent dans un lieu fixe (à domicile ou en dehors de celui-ci) ?

› Quelles sont les spécificités de leurs mobilités domicile-travail ?

Le Focus est structuré en deux parties :

- › La première décrit le profil des personnes avec un lieu de travail variable
- › La seconde analyse les caractéristiques de leurs déplacements domicile-travail. En particulier, les pratiques de déplacement sont évaluées au regard des ressources de mobilité dont ces personnes disposent.



1. Des situations professionnelles diverses : que recouvrent les lieux de travail variables dans ce Focus ?

Les personnes qui ont un lieu de travail variable recouvrent une **diversité de situations professionnelles** :

- travail sur chantiers,
- représentation de commerce, démarchage,
- activité de nettoyage (auprès de particuliers ou non),
- activités de maintenance des outils industriels ou des réseaux,
- distribution de courrier, livraison de colis,
- transport de marchandises ou de personnes,
- activités de soins à la personne (à domicile),
- etc.

Dans ce Focus, nous identifions les personnes avec un lieu de travail variable à l'aide de la question 19 de ECD 7 (→ Encadré 2) : « Avez vous une adresse fixe [...] pour le travail ? ». Les modalités de réponses proposées sont :

- « Oui, mais cette adresse est celle de mon domicile »
- « Oui, et cette adresse n'est pas celle de mon domicile »
- « Non, je n'ai pas d'adresse fixe pour le travail [...] ».

Les personnes qui sélectionnent cette dernière modalité sont identifiées comme ayant un lieu de travail variable. Celles-ci incluent aussi, selon toute vraisemblance, des **personnes avec plusieurs emplois**. En 2025, 3,4 % de la population occupée détient un deuxième emploi en Région de Bruxelles-Capitale (Statbel, 2026). La probabilité d'avoir un deuxième emploi augmente avec le niveau d'instruction et apparaît spécifique de secteurs tels que la santé humaine et l'action sociale (14,5 %), l'hébergement et la restauration (11,9 %), l'enseignement (11,6 %), le commerce de gros et de détail (10,4 %) ou encore les activités spécialisées, scientifiques et techniques (8,4 %).

De même, un lieu de travail variable peut aussi refléter une **instabilité du lien à l'emploi**, par exemple dans le cas du travail intérimaire ou de contrats courts successifs (Lautier, 2000 ; OBSS et Noël, 2025).

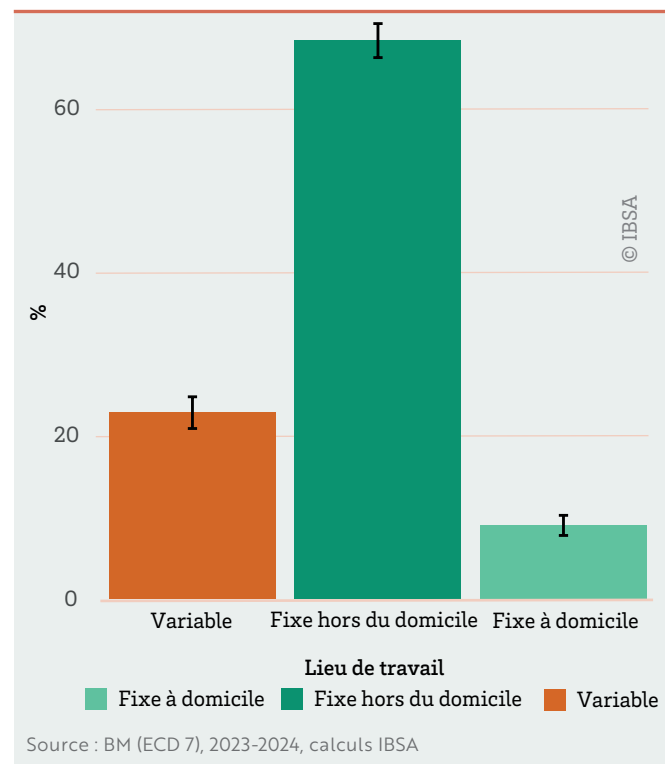
Les **situations suivantes ne sont en revanche pas couvertes** par la définition de lieu de travail variable reprise dans ce Focus :

- les prestations à domicile des personnes qui ont un lieu de travail fixe (à domicile ou en dehors de celui-ci), sous la forme de télétravail ou non,
- les activités professionnelles des personnes qui ont un lieu de travail fixe qui se déroulent en-dehors du lieu habituel de travail : réunions externes, formations, participation à des événements externes, etc.

Près d'un·e Bruxellois·e sur quatre en emploi a un lieu de travail variable

Avoir un lieu de travail variable est fréquent en Région bruxelloise. Cette situation **concerne 22,8 % des Bruxellois-es en emploi**, soit près d'une personne sur quatre. Les lieux de travail fixes en dehors du lieu de domicile restent la norme et caractérisent plus des 2/3 de la population bruxelloise en emploi (68,2 %). Le travail à domicile concerne quant à lui un peu moins d'1 personne sur dix (9,0 %).

① TYPE DE LIEU DE TRAVAIL DE LA POPULATION BRUXELLOISE EN EMPLOI



Qui sont les personnes avec un lieu de travail variable ?

Dans cette section, différentes caractéristiques personnelles (genre, âge, composition du ménage, diplôme, revenus du ménage, statut professionnel, secteur d'activité) sont passées en revue pour évaluer dans quelle mesure elles sont typiques des lieux de travail variables et fixes.

L'analyse s'articule ici autour des parts de personnes avec un lieu de travail variable (pourcentages et intervalles de confiance (voir glossaire)) en fonction des catégories de personnes en emploi. Il renvoie, le cas échéant, vers une analyse multivariée (régression logistique) pour évaluer les effets propres à ces catégories (→ Encadré 3).

La probabilité d'avoir un lieu de travail variable dépend fortement du diplôme atteint et des revenus du ménage

La moitié (50,6 %) des personnes en emploi avec un niveau d'instruction bas (au mieux un diplôme du secondaire inférieur) **a un lieu de travail variable**. Cette proportion diminue lorsque le niveau de diplôme augmente : 28,9 % des Bruxellois-es avec un



2. Enquête sur les comportements de déplacement 2023-2024 (ECD 7)

Depuis 2021, les administrations bruxelloise et flamande en charge de la mobilité et du transport, respectivement Bruxelles Mobilité (BM) et Mobiliteit en Openbare Werken (MOW), organisent conjointement l'Enquête sur les Comportements de Déplacement (ECD) (Indiville, 2025). Cette **enquête collecte des informations sur les pratiques de déplacement des populations qui habitent la Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale** afin d'éclairer la décision politique. Si la collaboration entre les autorités bruxelloise et flamande est récente, l'enquête est menée depuis de nombreuses années auprès de la population flamande uniquement. C'est la 7^e édition de cette enquête.

Pour celle-ci, le travail de collecte s'est étalé entre octobre 2023 et octobre 2024. Les répondant-es sont contactés par courrier et invités à répondre soit via un questionnaire papier à renvoyer par la poste, soit en ligne (97 % des réponses). L'absence de contact direct avec un enquêteur entraîne une différence méthodologique importante avec l'enquête précédente (ECD 6 – 2021-2022) et une dégradation de la qualité des données. Le taux de réponse est cependant plus élevé (taux net de 26,9 %), ce qui a permis la collecte de réponses (validées après nettoyage) auprès de **5 914 Bruxellois-es** qui ont renseigné ensemble **15 826 déplacements**.

Il faut distinguer deux dispositifs de collecte à l'intérieur de l'enquête :

- le **questionnaire individuel**, qui pose des questions générales sur les caractéristiques des répondantes (âge, genre, etc.), leur ménage (composition, revenus, etc.), les abonnements à divers opérateurs de transport, l'équipement du ménage en véhicules divers, etc.
- Le **carnet de déplacement**, que la personne répondante complète pour une journée spécifique qui lui est attribuée. Elle doit y indiquer tous les déplacements qu'elle a effectué entre 4h du matin et 4h du matin le jour suivant.

Les données sont pondérées a posteriori selon trois niveaux : déplacements, individus et ménages. Ces pondérations permettent d'assurer la représentativité de l'échantillon par rapport aux populations de référence. Pour les déplacements, la population de référence consiste en l'ensemble des déplacements effectués par la population bruxelloise au cours de l'année d'enquête.

Où sont les données sur les déplacements domicile-travail ?

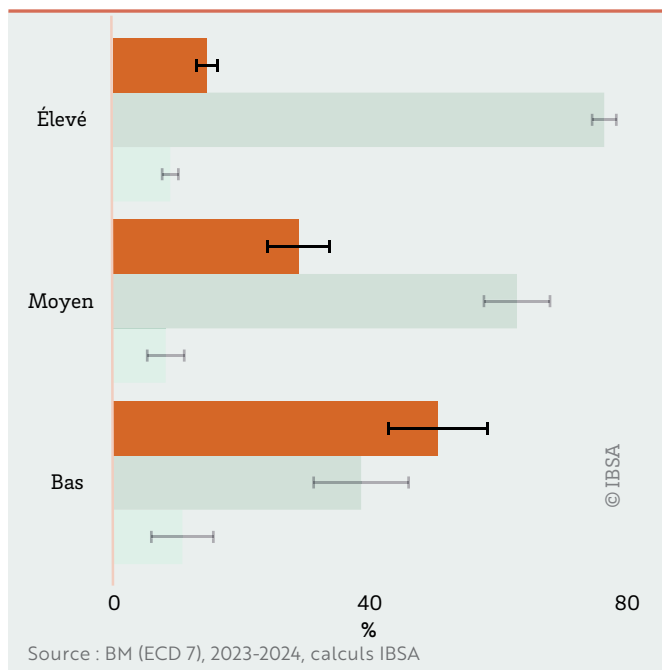
Le **questionnaire individuel** reprend l'essentiel des données utilisées dans ce Focus, qui composent un échantillon de **2 703 personnes au travail** : caractéristiques des personnes et leur ménage, de leur travail, l'équipement des ménages pour se déplacer (possession d'une voiture, d'un vélo, abonnements de transport public, etc.), les pratiques de déplacements, etc.

Le **carnet de déplacements** est utilisé pour retrouver les distances domicile-travail (distances déclarées) ainsi que l'adresse du lieu de travail. Celle-ci permet d'associer au lieu de travail une valeur d'accessibilité en transport public (→ Encadré 4). Ce sous-échantillon comprend **1 203 chaînes de déplacement vers le lieu de travail** récupérées parmi les déplacements des personnes en emploi qui ont déclaré au moins un déplacement domicile-travail dans leur carnet de déplacement. Une seule chaîne domicile-travail est retenue par personne : la 1^{ère} de la journée. Celle-ci a donc pour destination celle du 1^{er} déplacement de la journée pour « aller travailler » et comme moment de départ celui du dernier déplacement depuis la maison qui précède le 1^{er} déplacement vers le travail. Une chaîne comprend donc 1 ou plusieurs déplacements, part du domicile et aboutit sur un lieu ou une activité de travail.

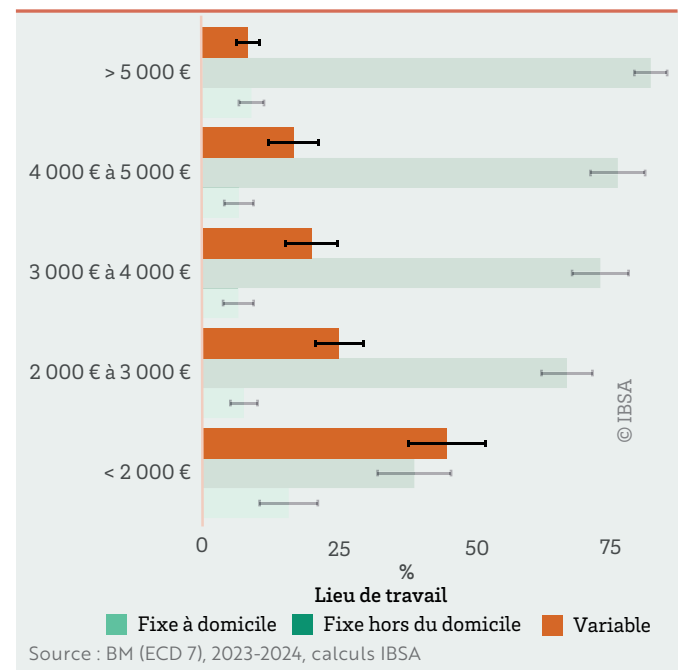
niveau d'instruction intermédiaire (enseignement secondaire supérieur) ont un lieu de travail variable et seulement 14,6 % des personnes pourvues d'un diplôme de l'enseignement supérieur ont un lieu de travail variable. La tendance inverse s'observe pour les lieux de travail fixes hors du domicile : les personnes

avec un haut niveau d'instruction travaillent plus souvent dans des lieux fixes hors du domicile (76,5 %). Le lien entre revenus et lieu de travail est de même nature : **la variabilité du lieu de travail est maximale parmi les personnes appartenant aux ménages à plus faibles revenus et décroît de manière nette à mesure que**

② TYPE DE LIEU DE TRAVAIL EN FONCTION DU NIVEAU D'INSTRUCTION



③ TYPE DE LIEU DE TRAVAIL EN FONCTION DES REVENUS DU MÉNAGE



Les revenus augmentent. Ainsi, 45 % des personnes dont le ménage dispose de moins de 2000 euros par mois a un lieu de travail variable. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, cette proportion est ramenée à 8,4 % pour les personnes dont le ménage dispose de plus de 5 000 euros.

Les ouvriers et ouvrières et les employé-es hors bureau ont plus souvent un lieu de travail variable

Les **ouvriers et ouvrières** et les **employé-es hors travail de bureau** ont plus fréquemment des lieux de travail variables : la moitié (49,3 %) des ouvriers et près de 4 employé-es hors travail de bureau sur 10 (37,9 %) ont un lieu de travail variable. Les lieux de travail variables concernent également près d'1 indépendante sur 3 (29,9 %).

Plus de lieux de travail variable dans les secteurs de la construction, des soins de santé et de l'enseignement

Les secteurs de la **construction** (47,3 %), des **soins de santé** (24,8 %) et de **l'enseignement** (23,9 %) présentent des proportions élevées de personnes avec un lieu de travail variable.

Les secteurs de **l'Horeca** (36,9 %) et du **commerce** (24,9 %) enregistrent également des proportions relativement élevées de personnes avec un lieu de travail variable, mais n'apparaissent pas produire un effet propre par rapport au secteur de l'administration publique, sur la probabilité d'avoir un lieu de travail variable (→ Encadré 3).

La catégorie **autre**² est également liée à des proportions plus élevées de personnes avec un lieu de travail variable (30,5 %).

Le genre n'apparaît pas déterminant de la probabilité d'avoir un lieu de travail variable

Parmi les Bruxellois-es en emploi, 24,1 % des hommes déclarent avoir un lieu de travail variable, contre 21,3 % des femmes. Cette différence n'est cependant pas statistiquement significative et **le genre n'apparaît pas déterminant de la probabilité d'avoir un lieu de travail variable** (→ Encadré 3). Les femmes sont par contre davantage représentées que les hommes parmi les lieux de travail fixes hors du domicile (71,8 % d'entre elles) alors que les hommes ont plus souvent un lieu de travail au domicile (10,8 % d'entre eux).

Il y a cependant bien des différences selon le genre en fonction des caractéristiques des personnes concernées par un lieu de travail variable. Ainsi, les **hommes** avec un lieu de travail variable sont plus souvent des **ouvriers** (35,8 % des hommes avec un lieu de travail variable) et travaillent plus fréquemment dans le secteur de la **construction** (13,4 %) que les **femmes**. Celles-ci sont, en ce qui les concerne, davantage représentées parmi les **employées hors travail de bureau** (30,5 % des femmes avec un lieu de travail variable) et sont également spécifiques des secteurs des **soins de santé** (18,3 %) et de **l'enseignement** (14,3 %).

Il n'y a pas de relation manifeste entre **l'âge** et le fait d'avoir un lieu de travail variable.

La **composition des ménages** n'est pas non plus très discriminante du fait d'avoir un lieu de travail variable. On notera tout de même que les personnes issues de **ménages monoparentaux** ont fréquemment un lieu de travail variable (33,0 % d'entre elles).

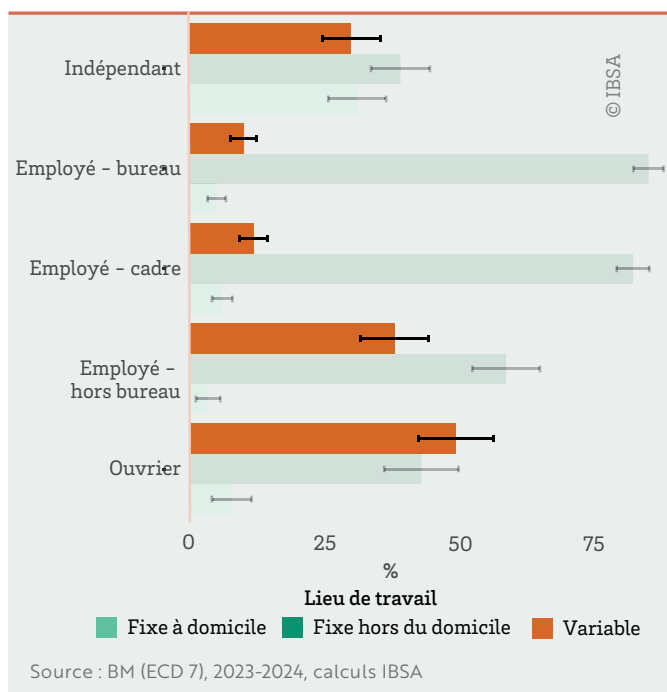


3. Une régression logistique pour mettre en évidence des effets propres aux catégories de travailleurs et travailleuses

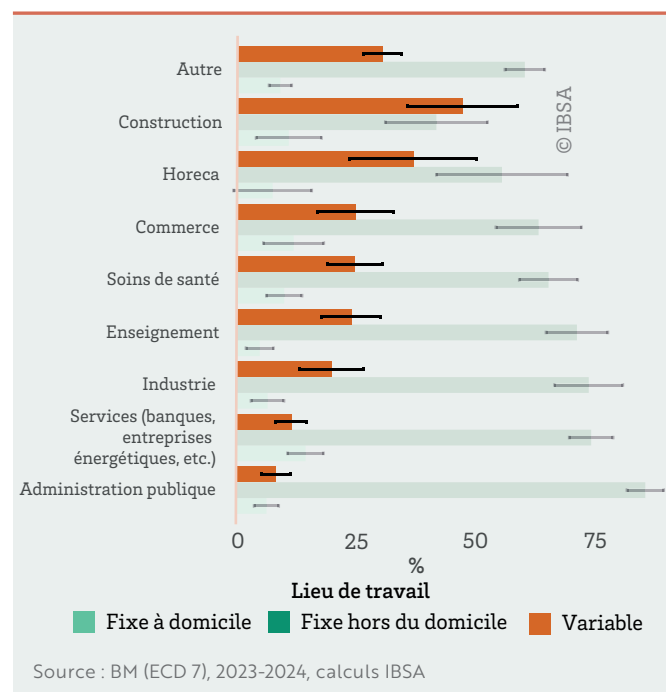
Une régression logistique a été effectuée sur une variable binaire représentant le fait d'avoir un lieu de travail variable (oui = 1 ; non = 0) sur l'échantillon des personnes en emploi (→ Tableau). Cette analyse permet de rendre compte des effets de chaque caractéristique des personnes (genre, âge, diplôme, etc.) en tenant compte de l'effet conjoint des autres caractéristiques.

Les effets de chaque catégorie d'une variable se mesurent par les Odds Ratios (OR, → Glossaire). Ceux-ci comparent chaque catégorie à une catégorie de référence. Par exemple, les secteurs du commerce et de l'Horeca sont associés à des parts élevées de personnes avec un lieu de travail variable (24,9 % et 36,9 % respectivement) par rapport aux administrations publiques (8,2 %, catégorie de référence). L'analyse par régression logistique ne leur accorde cependant pas un effet propre (pas d'OR statistiquement significatif) en raison de la présence d'autres variables – les diplômes, les revenus, les catégories socioprofessionnelles – qui détiennent un pouvoir explicatif plus fort.

4 TYPE DE LIEU DE TRAVAIL EN FONCTION DU STATUT SOCIOPROFESSIONNEL



5 TYPE DE LIEU DE TRAVAIL EN FONCTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉSULTATS DE RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LE LIEU DE TRAVAIL VARIABLE (OUI =1 OU NON = 0)

Variable	Catégorie	OR ^a	IC ^b (95%)	Valeur P	
Constante		0,24	(0,10 • 0,56)	<0,001	***
Genre (référence = homme)					
	Femme	0,95	(0,73 • 1,23)	0,696	
Âge (référence = 25-34 ans)					
	< 25 ans	1,00	(0,57 • 1,73)	0,986	
	35 - 44 ans	1,14	(0,82 • 1,58)	0,425	
	45 - 54 ans	1,00	(0,71 • 1,43)	0,982	
	55 - 64 ans	0,71	(0,45 • 1,13)	0,154	
Type de ménage (référence = Couple sans enfant)					
	Personne seule	0,90	(0,61 • 1,34)	0,607	
	Ménage monoparental	1,71	(1,04 • 2,82)	0,035	*
	Couple avec enfant(s)	1,16	(0,82 • 1,63)	0,404	
	Autre	1,02	(0,59 • 1,78)	0,937	
Niveau diplôme (référence = bas)					
	Moyen	0,57	(0,37 • 0,87)	0,010	**
	Haut	0,36	(0,24 • 0,54)	<0,001	***
Revenus du ménage (référence = < 2 000 euros)					
	2 000 à 3 000 euros	0,63	(0,41 • 0,98)	0,038	*
	3 000 à 4 000 euros	0,44	(0,27 • 0,72)	0,001	**
	4 000 à 5 000 euros	0,37	(0,21 • 0,62)	<0,001	***
	> 5 000 euros	0,27	(0,16 • 0,45)	<0,001	***
Statut socioprofessionnel (référence = Employé - travail de bureau)					
	Ouvrier	3,84	(2,46 • 5,99)	<0,001	***
	Employé - travail hors bureau	3,68	(2,43 • 5,56)	<0,001	***
	Cadre	1,51	(1,04 • 2,20)	0,029	*
	Indépendant	2,79	(1,81 • 4,31)	<0,001	***
Secteur d'activité (référence = Administration publique)					
	Services (banques, entreprises énergétiques, etc.)	1,75	(0,98 • 3,12)	0,058	.
	Industrie	1,75	(0,89 • 3,45)	0,103	
	Enseignement	2,11	(1,14 • 3,88)	0,017	*
	Soins de santé	2,66	(1,51 • 4,70)	<0,001	***
	Commerce	1,44	(0,72 • 2,88)	0,308	
	Horeca	1,57	(0,69 • 3,55)	0,283	
	Construction	4,82	(2,43 • 9,56)	<0,001	***
	Autre	2,66	(1,60 • 4,42)	<0,001	***

Source : BM (ECD 7), 2023-2024, calculs IBSA

^a OR = Odds ratio (→ glossaire), ^b IC = Intervalle de confiance (→ glossaire)

Quelles sont les spécificités des mobilités domicile-travail des personnes avec un lieu de travail variable ?

Dans cette section, les éléments suivants des mobilités vers le travail des personnes avec un lieu de travail variable sont analysés :

- usage d'un véhicule dans le cadre du travail,
- fréquence hebdomadaire de déplacement vers le lieu de travail,
- distances domicile-travail,
- accessibilité des lieux de travail en transport public
- et enfin pratiques de déplacement pour se rendre au travail.

L'objectif est de fournir une description, non exhaustive, des conditions et des pratiques de déplacement des personnes qui

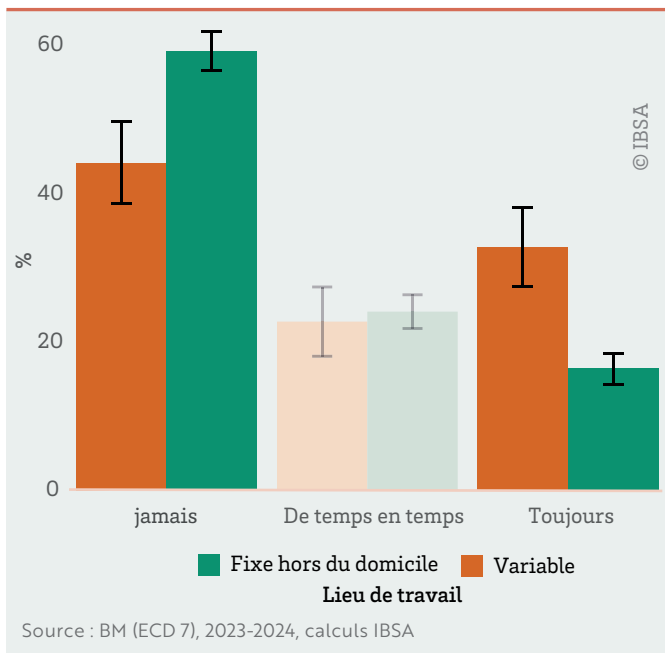
ont un lieu de travail variable. Pour en faire ressortir les spécificités, celles-ci sont comparées avec les personnes qui ont un lieu de travail fixe en dehors du domicile.

L'usage d'un véhicule dans le cadre de l'activité professionnelle est plus fréquent

Parmi les personnes dont le lieu de travail varie, **l'usage d'un véhicule pour le travail est plus fréquent que pour les personnes avec un lieu de travail fixe hors du domicile** : 55,7 % l'utilisent au moins de temps en temps (contre 41,6 %). En particulier, pratiquement un tiers des personnes avec un lieu de travail variable déclarent toujours utiliser un véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les hommes qui ont lieu de travail variable déclarent utiliser un véhicule dans le cadre du travail plus souvent que les femmes : 61,5 % disent utiliser un véhicule pour le travail au moins de temps en temps contre 44,3 % pour les femmes.

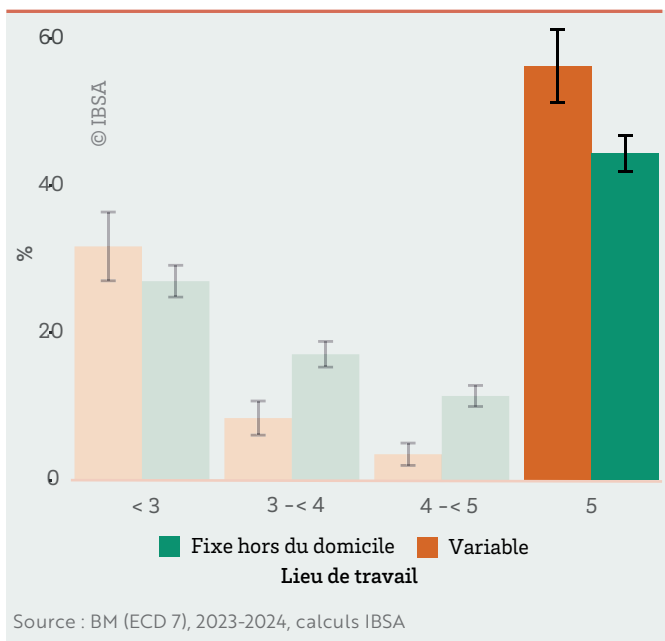
6 USAGE DE LA VOITURE POUR LE TRAVAIL SELON LE TYPE DE LIEU DE TRAVAIL



Des déplacements plus fréquents vers le lieu de travail

Les personnes dont le lieu de travail est variable se rendent nettement plus souvent vers leur lieu de travail que les personnes avec un lieu de travail fixe hors du domicile : plus de la moitié d'entre elles (56,3 %) se déplacent en effet 5 jours sur une semaine équivalente de 5 jours (→ Glossaire), contre 44,4 % pour les personnes avec un lieu de travail fixe en dehors du domicile.

7 INTENSITÉ HEBDOMADAIRE DE DÉPLACEMENT* DOMICILE-TRAVAIL SELON LE TYPE DE LIEU DE TRAVAIL

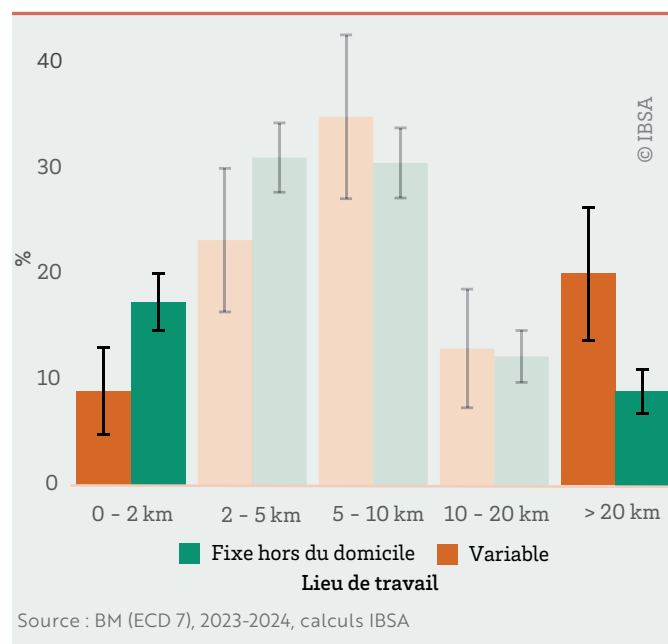


Des distances souvent plus longues pour aller travailler

Les personnes avec un lieu de travail variable se déplacent moins sur les petites distances : moins d'1 personne sur 10 (9,1 %) parcourt moins de 2 km pour aller travailler, contre plus d'1 personne sur six (17,3 %) pour les personnes avec un lieu de travail fixe hors du domicile. Corrélativement, elles se déplacent

davantage sur les distances élevées : 1 personne sur 5 (20,8 %) avec un lieu de travail variable effectue 20 km ou plus pour aller travailler, contre moins d'1 personne sur 10 (8,8 %) parmi celles avec un lieu de travail fixe hors du domicile.

8 DISTANCES DOMICILE-TRAVAIL (CARNET DE DÉPLACEMENT) SELON LE TYPE DE LIEU DE TRAVAIL

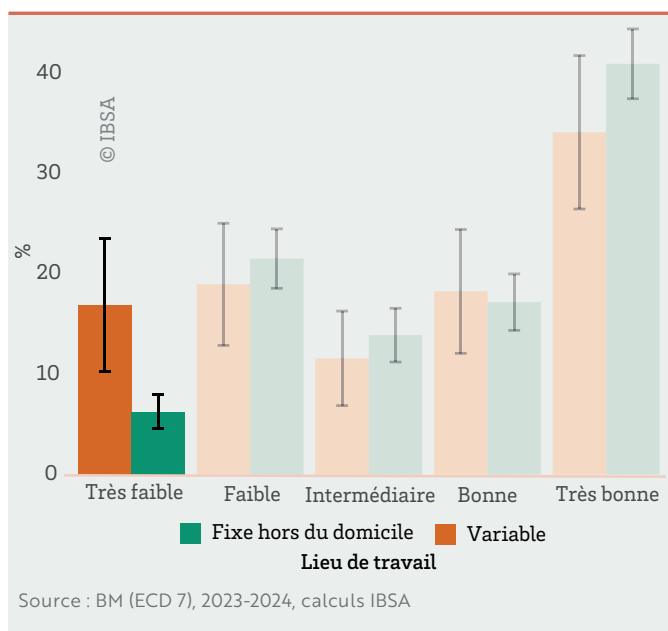


Des déplacements plus fréquents vers des espaces très faiblement accessibles en transport public

La très grande majorité des Bruxellois-es en emploi travaille à Bruxelles (83,4 %), ce qui explique que l'accessibilité en transport public moyenne de leurs lieux de travail est globalement bonne (→ Encadré 4). Un petit tiers seulement se caractérisent ainsi par une accessibilité faible (21,3 %) à très faible (8,2 %).

Les personnes dont le lieu de travail est variable vont davantage travailler dans des espaces peu accessibles en transport public pour le travail. Elles sont ainsi 16,9 % à devoir se déplacer vers des lieux de très faible accessibilité. Au contraire, seules 6,3 % des personnes avec un lieu de travail fixe hors du domicile se rendent au travail dans des lieux très faiblement accessibles en transport public.

9 ACCESSIBILITÉ DU LIEU DE TRAVAIL EN TRANSPORT PUBLIC SELON LE TYPE DE LIEU DE TRAVAIL





4. Un score d'accessibilité en transport public basé sur l'offre de transport en tout point du territoire

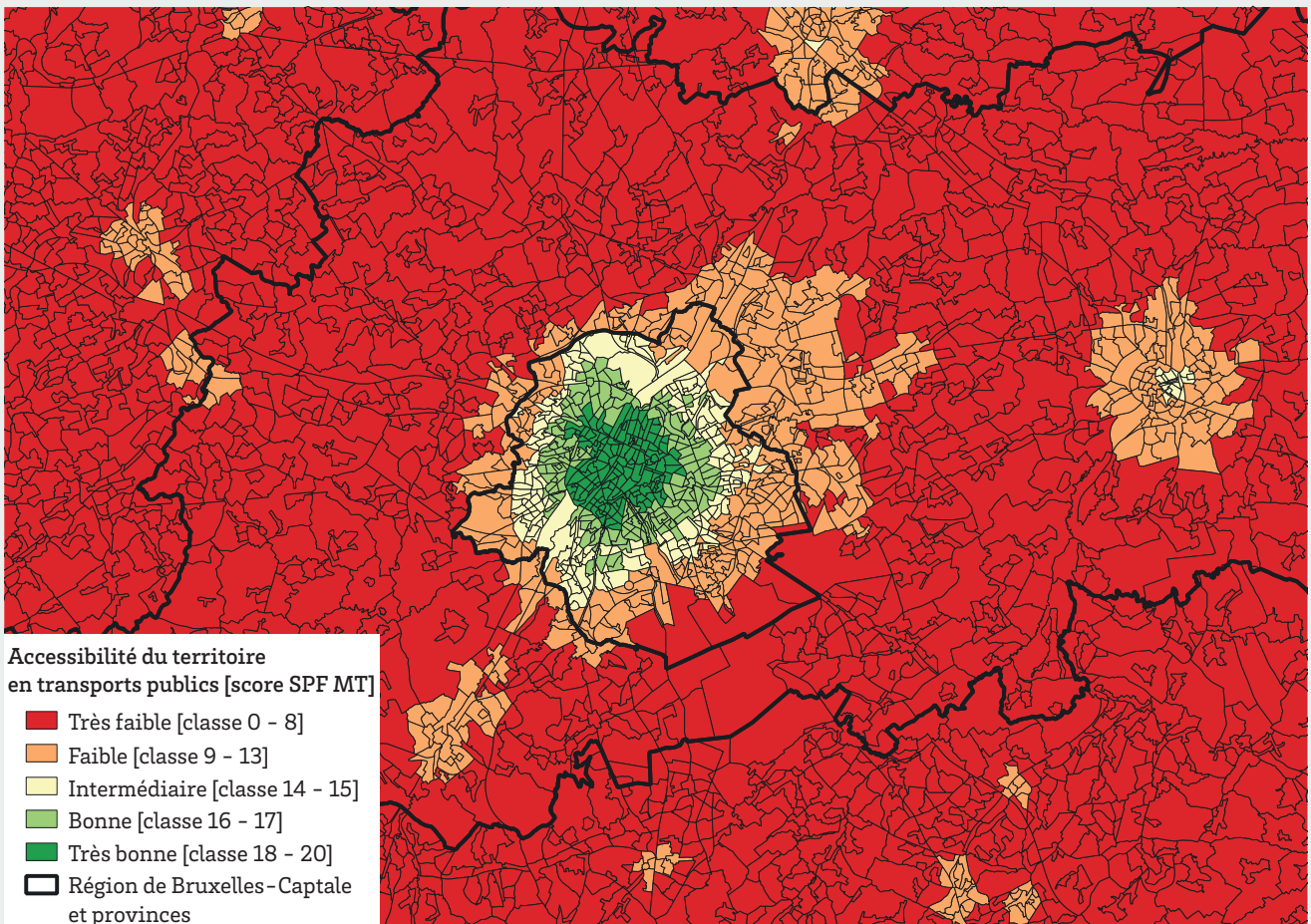
Dans ce Focus, l'accessibilité du lieu de travail en transports publics est quantifiée à l'aide d'un indicateur développé par le SPF Mobilité et Transports sur l'ensemble de la Belgique (SPF MT, 2024). Cet indicateur attribue à chaque point du territoire belge un score d'accessibilité qui dépend de la distance de celui-ci aux arrêts de transport publics, du nombre de lignes et de la fréquence de passage aux arrêts considérés. Une distinction dans la pondération est introduite en fonction du segment de transport concerné (offre SNCB rapide, offre SNCB lente, métro, tram ou bus).

La Région Bruxelloise étant très accessible en transports public, il y a peu de secteurs dont l'accessibilité est inférieure à 10 sur une échelle allant jusque 20. L'indicateur accorde une place importante à l'offre de la SNCB. Ce choix méthodologique est sans doute moins pertinent pour les déplacements intra-urbains, mais permet aussi de bien représenter les conditions d'accessibilité pour les Bruxellois-es occupées en-dehors de la Région.

Le choix des classes d'accessibilité (très faible à très bonne) (10) est adapté à l'étude des déplacements de la population bruxelloise. Il permet en effet de représenter une diversité importante de situations propres au territoire de la Région bruxelloise. Ceci se justifie dans la mesure où la grande majorité des déplacements (83 %) domicile-travail des Bruxellois-es sont internes à la Région.

Globalement, l'accessibilité en transport public est maximale au centre de la Région et tend à décroître à mesure que l'on s'en éloigne. En dehors de celle-ci, l'accessibilité très faible domine. Cette représentation reflète des disparités réelles en matière de desserte, mais est aussi tributaire de la construction de l'indicateur, qui privilégie la densité de l'offre au détriment de la connectivité des territoires par rapport à Bruxelles. La périphérie proche vers le nord-est (Machelen, Diegem, Kraainem, Tervuren) ainsi que les (petites) villes autour de Bruxelles (Hal, Alost, Malines, Louvain) se démarquent par des valeurs moins mauvaises (faibles à localement intermédiaires) que le reste de la périphérie bruxelloise.

10 SCORE D'ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORT PUBLIC PAR SECTEUR STATISTIQUE



Source : SPF MT (Score d'accessibilité en transport public), 2022, cartographie IBSA

Quelles sont les pratiques de déplacement pour se rendre au travail ?

Les personnes qui ont un lieu de travail variable se trouvent plus fréquemment dans une situation de dépendance automobile (lieux de travail plus éloignés du domicile, accessibilité en transport public plus faible, recours plus fréquent à un véhicule dans le cadre de l'activité professionnelle). Il n'est dès lors pas étonnant qu'elles se déplacent souvent en voiture : plus d'**1/3 d'entre elles utilisent la voiture** en tant que mode principal (→ [Glossaire](#)) **pour se rendre au travail** (34,7 % contre 27,3 % parmi les personnes avec un lieu de travail fixe hors du domicile).

Les ressources pour se déplacer en voiture demeurent aussi relativement élevées parmi les personnes avec un lieu de travail variable, malgré des revenus plus faibles. 73,1 % des personnes concernées possèdent un permis de conduire (contre 80,2 % parmi les personnes avec lieu de travail fixe hors du domicile), 52,2 % appartiennent à des ménages avec une voiture privée (contre 57,2 %, différence non significative) et seulement 13,9 % disposent d'une voiture de société (contre 18,7 %).

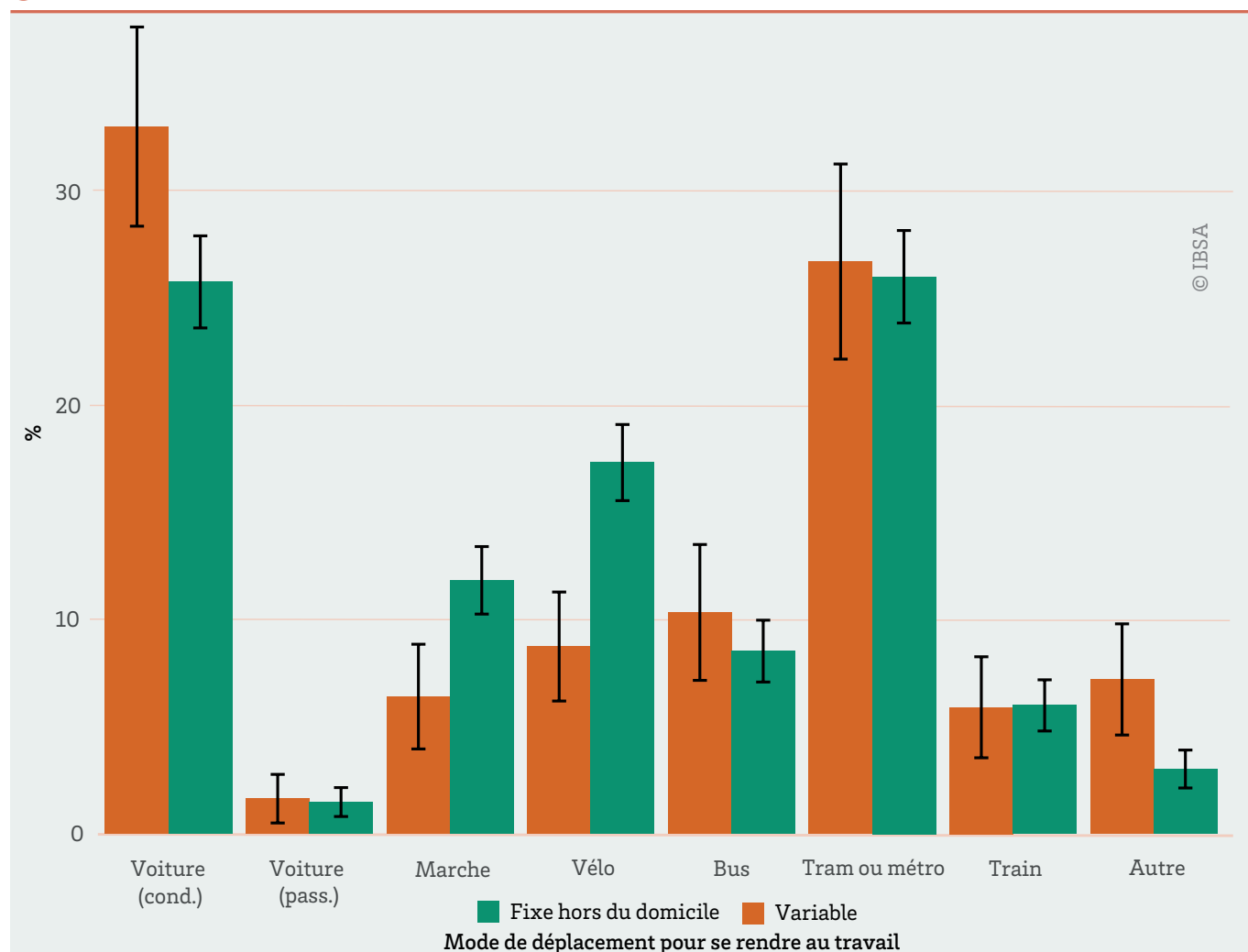
L'usage élevé de la voiture malgré un niveau de revenu plutôt faible peut s'expliquer de diverses manières :

- › Les situations de dépendance automobile vis-à-vis du travail sont susceptibles d'entraîner un effort budgétaire particulier de la part des ménages pour accéder à ou maintenir la possession d'un véhicule.
- › Les indépendants et indépendantes sont surreprésentés parmi les personnes qui ont un lieu de travail variable. Pour ces personnes, les frais professionnels associés à leur activité peuvent être en partie déduits des impôts.
- › Le secteur de la construction est également surreprésenté parmi les personnes avec un lieu de travail variable. Les accords sectoriels de ce secteur prévoient la possibilité d'utiliser des véhicules de service pour les déplacements entre le domicile et les chantiers.

Les personnes avec un lieu de travail variable se rendent au contraire beaucoup moins souvent au travail à pied ou à vélo : **à peine plus d'1 personne sur vingt se déplace à pied** (6,4 %) et **moins d'1 personne sur dix se déplace en vélo** (8,7 %). Ce faible recours aux modes actifs s'explique en partie par la relative rareté des distances inférieures à 2 km. D'autre part, les personnes avec un lieu de travail variable expriment plus souvent des difficultés pour se déplacer à pied (7,3 % contre 3,6 % parmi les personnes avec un lieu de travail fixe hors du domicile) ou en vélo (20,6 % contre 13,1 %).

L'usage des **transports publics est important parmi les personnes avec un lieu de travail variable** : 10,3 % utilisent le bus pour se

II MODE DE DÉPLACEMENT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL SELON LE TYPE DE LIEU DE TRAVAIL



Source : BM (ECD 7), 2023-2024, calculs IBSA

rendre au travail, 26,7 % se déplacent en tram ou en métro et 5,9 % en train, soit **43,0 %** au total. De ce point de vue, elles ne se distinguent pas vraiment des personnes avec un lieu de travail fixe en dehors du domicile. Les Bruxellois-es avec un lieu de travail variable disposent par contre nettement plus fréquemment d'un **abonnement De Lijn ou TEC** (12,6 % contre 7,2 % parmi les personnes avec un lieu de travail fixe en dehors de leur domicile). Ceci suggère une certaine dépendance avec la proche périphérie pour accéder à l'emploi.

La catégorie « **autre** », qui englobe notamment les trottinettes électriques, les cyclomoteurs et les motos, est également surreprésentée parmi les personnes avec un lieu de travail variable : 7,2 % contre 3,0 % parmi les personnes qui ont lieu de travail fixe hors du domicile.

On ajoutera qu'il existe des **différences notables de pratiques de déplacement selon le genre** parmi les personnes avec un lieu de travail variable.

- › 42,3 % des hommes utilisent la **voiture** pour se rendre au travail contre seulement 24,6 % des femmes. Les femmes détiennent aussi moins souvent un permis de conduire (55,2 % contre 86,7 % des hommes) et font moins souvent partie d'un ménage avec voiture (43,9 % contre 58,5 %) ou voiture de société (9,0 % contre 17,6 %).
- › Les hommes avec un lieu de travail variable utilisent plus fréquemment le **vélo** que les femmes (20,4 % contre 6,9 %).
- › Les femmes utilisent par contre beaucoup plus fréquemment les **trams et métros** (34,1 % contre 21,1 %), mais aussi le **bus** (17,3 % contre 5,0 %). Il n'y a pas de différence nette en ce qui concerne l'usage du **train**.

En bref

Près d'un quart des Bruxellois-es en emploi a un lieu de travail variable.

La probabilité d'avoir un lieu de travail variable est **très fortement associée à la position socioéconomique** : les niveaux d'instruction bas et les revenus inférieurs sont associés à une probabilité plus élevée d'avoir un lieu de travail variable. Et inversement, les niveaux d'instruction et de revenus élevés sont associés à des lieux de travail fixes hors du domicile.

Les lieux de travail variables sont plus fréquents chez **les ouvrières et ouvriers, les employées et les employés qui n'ont pas un travail de bureau** et, dans une moindre mesure, **les indépendantes et les indépendants**. Les **secteurs d'activités** les plus associés à des lieux de travail variables sont la **construction**, les **soins de santé** et **l'enseignement**.

Les hommes sont un petit peu plus nombreux que les femmes à avoir un lieu de travail variable, mais **le genre n'apparaît pas déterminant** sur cette question du lieu de travail variable.

Par rapport aux Bruxellois-es avec un lieu de travail fixe hors du domicile, **les personnes avec un lieu de travail variable dépendent plus de la voiture pour se rendre au travail**. Elles ont plus souvent des distances longues à parcourir et les lieux de travail sont plus fréquemment peu accessibles en transport public. De plus les personnes avec un lieu de travail variable utilisent plus souvent la voiture pour leur activité professionnelle.

Cette dépendance plus forte à la voiture se traduit par un **usage plus important pour se rendre au travail (35 %)** et, au contraire, un **usage plus faible de la marche (6 %) et du vélo (9 %)**. Les transports publics demeurent très largement utilisés parmi les personnes avec un lieu de travail variable, dans une proportion similaire aux personnes avec un lieu de travail fixe hors du domicile : 27 % utilisent le tram ou le métro, 10 % utilisent le bus et 6 % prennent le train.

Bibliographie

- CRAGUE Gilles, 2003. Des lieux de travail de plus en plus variables et temporaires. Economie et statistique. N° 369 370, pp. 214 225.
- INDIVILLE, 2025. Enquêtes sur les comportements de déplacement (2023-2024). Rapport d'analyse : Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles : Bruxelles Mobilité (BM).
- LAUTIER François, 2000. Les Territoires de la mobilité. In : Sciences sociales et sociétés. Paris : Presses Universitaires de France. pp. 69 84.
- LEJOUX Patricia & POCHET Pascal, 2019. Désynchronisations des temps et dissociation des lieux de travail. Les actifs à mobilités atypiques en Rhône-Alpes. Espace populations sociétés. N° 2019 1.
- OBSS, NOËL Laurence, 2025. Travailler et vivre en précarité, pauvreté en Région bruxelloise 2025. Bruxelles : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.
- SPF MT, 2024. Scores d'accessibilité en transport public en Belgique en 2022 - Note méthodologique. Bruxelles : Service Public Fédéral Mobilité et Transports.
- STATBEL, 2026. Deuxième emploi [online]. 25 mars 2026. [Consulté le 21 mai 2026].
- WALSH Deatra, HAAN Michael & HEWITT Christopher, 2021. Working Without Fixity: Accounting for a Mobile Workforce. Journal of Rural and Community Development / Revue du développement rural et communautaire. Vol. 16, n° 3.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Korneel Debaene (Bruxelles Mobilité), Mathijs De Baere, Xavier Dehaibe, Pierre-François Wilmotte

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2026 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.

Glossaire

Intensité hebdomadaire de déplacement et Semaine équivalente de 5 jours

L'intensité hebdomadaire de déplacement est calculée de la manière suivante : *nombre de jours avec déplacements domicile-travail / nombre de jours travaillés * 5*. Ceci permet de comparer les intensités hebdomadaires de déplacement vers le travail de personnes avec des temps de travail différents. Par exemple une personne qui travaille 3 jours sur la semaine et se déplace effectivement 3 jours aura une intensité hebdomadaire de 5 alors qu'une personne travaillant 5 jours avec 3 jours de télétravail et 2 jours avec déplacement n'aura qu'une intensité de 2. Le module télétravail adossé à l'Enquête sur les Force de Travail (EFT) en 2019 contient aussi des informations sur la variabilité du lieu de travail.

Intervalle de confiance (à 95%)

Fourchette de valeurs associée à l'estimation d'un indicateur (probabilité, rapport de cotes). Un IC avec un niveau de confiance à 95 % indique qu'on est confiant à 95 % que la vraie valeur de l'indicateur se trouve dans cet intervalle.

Mode principal de déplacement

Le mode principal correspond au mode qui a été utilisé sur la distance la plus importante du déplacement (domicile-travail).

Odds ou Cote

Probabilité d'un événement (par exemple, avoir un lieu de travail variable) rapportée à sa probabilité complémentaire. La cote se calcule : $P(A) / (1 - P(A))$ où $P(A)$ est la probabilité qu'un événement A survienne.

Odds ratio ou Rapport de cotes

Dans le cadre d'une régression logistique, le rapport de cote d'une catégorie (par exemple le secteur de la construction) indique l'effet de celle-ci sur la cote d'un événement (avoir un lieu de travail variable) par rapport à la cote de la catégorie de référence (par exemple, l'administration publique).

Notes

1. Par exemple les enquêtes sur les déplacements de la population belge Mobel (1999) et Beldam (2010). Et, plus récemment en ce qui concerne Bruxelles, l'Enquête sur les Comportements de Déplacement (ECD). À partir de l'année de collecte 2026, l'EFT inclut dorénavant une question sur le caractère variable du lieu de travail des personnes enquêtées dans son module sur les mobilités domicile-travail.
2. La catégorie « autre » représente 29 % des personnes en emploi.